



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving
PWGSC
33 City Centre Drive
Suite 480C
Mississauga
Ontario
L5B 2N5
Bid Fax: (905) 615-2095

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Master Standing Offer (RMSO)
Offre à commandes maître régionale (OCMR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

Title - Sujet Fournitures de CVC - Ontario	
Solicitation No. - N° de l'invitation E6TOR-18RM03/A	Date 2018-07-12
Client Reference No. - N° de référence du client E6TOR-18RM03	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$TOR-031-7564
File No. - N° de dossier TOR-8-41042 (031)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-08-28	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Schmidt, Jeff	Buyer Id - Id de l'acheteur tor031
Telephone No. - N° de téléphone (905)615-2058 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES CANADA various locations Mississauga Ontario L5B2N5 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 INTRODUCTION	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES.....	5
2.4 LOIS APPLICABLES.....	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	9
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	9
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE.....	11
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	11
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	13
A. OFFRE À COMMANDES	13
6.1 OFFRE	13
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	13
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	13
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	13
6.5 RESPONSABLES.....	14
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	15
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE.....	15
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	15
6.9 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	15
6.10 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	16
6.11 LOIS APPLICABLES.....	16
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	16
6.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX	16
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	16
6.3 DURÉE DU CONTRAT	16
6.4 PAIEMENT	17
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	18
6.6 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE.....	18
6.7 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	18
ANNEXE « A ».....	19
BESOIN.....	19

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E6TOR-18RM03/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E6TOR-18RM03

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-8-41042

Id de l'acheteur - Buyer ID
tor031
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »	21
BASE DE PAIEMENT	21
ANNEXE « C »	24
OFFRE ACOMMANDES – ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS	24
ANNEXE « 1 » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	25
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	25
ANNEXE D	26
EMPLACEMENT D'APPROVISIONNEMENT	26
ANNEXE E	27
ATTESTATIONS ADDITIONNELLES	27

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; et |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent : |
| | 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables; |
| | 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

- (i) La présente demande d'offres à commandes (DOC) vise l'acquisition et la livraison, sur demande, de fournitures de CVC, notamment la réfrigération, la climatisation, le chauffage, les filtres à air, les courroies et les paliers, indiqués dans le *Guide de prix Argent Allpriser*, édition de l'Ontario, pour les ministères, les sociétés d'État et les organismes du gouvernement fédéral autorisés dans la région de l'Ontario, exception faite de la région de la capitale nationale;
- (ii) L'OCPR couvre la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019 et est dotée de deux périodes de prolongation d'une année;
- (iii) Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).
- (v) La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC,

Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

1.3 Compte rendu

Les offerants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offerants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la DOC.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom

N° de l'invitation - Solicitation No.

E6TOR-18RM03/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

E6TOR-18RM03

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
TOR-8-41042

Id de l'acheteur - Buyer ID

tor031

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

- Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2006 incorporées par référence. Les offrants doivent soumettre leur offre dans une transmission unique. Le service Connexion postal a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission, jusqu'à un maximum de 1 Go par document.
- Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique
Section II : Offre financière
Section III : Attestations
Section IV : Renseignements supplémentaires

- Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique (Une (1) exemplaire papier)
Section II : Offre financière (une (1) exemplaire papier)
Section III : Attestations (une (1) exemplaire papier)
Section IV : Renseignements supplémentaires (une (1) exemplaire papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « 1 » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « 1 » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Section IV: Renseignements supplémentaires

Conseil d'administration
Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA)

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

1. Les offrants doivent être en mesure de fournir les biens et les services aux emplacements de l'approvisionnement précisés à la section 7, Emplacements de l'approvisionnement, de l'annexe A, Besoin. Les offrants doivent remplir l'annexe D, Emplacements d'approvisionnement, et inclure l'information requise pour chaque emplacement dans leur soumission, au plus tard à la date et à l'heure de clôture des soumissions;
2. Les offrants doivent fournir une lettre de deux (2) fabricants figurant dans la dernière édition du *Guide de prix Argent Allpriser(CVC)*, édition de l'Ontario, dans laquelle il est indiqué que votre entreprise est un distributeur ou un grossiste autorisé du fabricant depuis au moins trois (3) années. Les deux lettres doivent être présentées au plus tard à la date et à l'heure de clôture de la DOC.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Clause du Guide des CUA [M0220T](#) (2016-01-28), Évaluation du prix;

4.1.2.2 L'offrant doit présenter un prix conformément à l'annexe B, Base de paiement, avec son offre à la clôture de l'offre à commandes;

4.1.2.3 L'offrant doit offrir un rabais ferme en pourcentage pour les articles A-ZZ énoncés à l'annexe B, Base de paiement, pour la période ferme et les périodes de prolongation. Le rabais en pourcentage offert pour chaque article sera soustrait des dépenses prévues afin d'établir le prix évalué de la catégorie.*Voir l'exemple ci-après.

* Prix évalué de la catégorie. Exemple : Section d'Allpriser 1, Fournaises et chaufferettes au gaz, dépenses prévues de 103 500,00 \$ et rabais offert de 15 %. Le rabais offert sera soustrait des dépenses prévues : $103\,500,00 \$ - 15 \% = 96\,772,50 \$$

4.1.2.4 Pour l'article 2, Diverses fournitures de cvc, le prix évalué de la catégorie correspondra aux dépenses prévues plus le pourcentage de majoration.

*Exemple de pourcentage de majoration : Dépenses annuelles prévues de 252 000,00 \$ + pourcentage de majoration de 20 % (50 400,00 \$) = 302 400,00 \$.

4.1.2.5 Le prix évalué total utilisé pour l'évaluation correspondra au total du prix évalué de la catégorie figurant aux sections 1 et 2 de l'annexe B, Base de paiement, pour les périodes fermes et de prolongation.

4.2 Méthode de sélection

N° de l'invitation - Solicitation No.

E6TOR-18RM03/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

E6TOR-18RM03

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
TOR-8-41042

Id de l'acheteur - Buyer ID

tor031

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

Clause du *Guide des CCUA M0031T (2007-05-25)*, Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

N° de l'invitation - Solicitation No.

E6TOR-18RM03/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

E6TOR-18RM03

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

TOR-8-41042

Id de l'acheteur - Buyer ID

tor031

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe C. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1 octobre au 31 décembre;
Deuxième trimestre : du 1 janvier au 31 mars;
Troisième trimestre : du 1 avril au 30 juin;
Quatrième trimestre : du 1 juillet au 31 septembre.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1 octobre 2018 au 30 septembre 2019.

6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) périodes supplémentaires pour une (1) année, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 15 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Jeff Schmidt

Titre : Spécialiste en approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse : 33, promenade City Centre, pièce 480C

Mississauga, ON L5B 2N5

Téléphone : 905-615-2058

Télécopieur : 905-615-2058

Courriel : jeff.schmidt@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

Télécopieur : ____ - ____ - _____

Courriel : _____

6.6 Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R.C., 1985, ch. F-11.

6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquentes à une offre à commandes
 - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquentes à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquentes à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquentes à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquentes qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
 - le numéro de l'offre à commandes;
 - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
 - la description et le prix unitaire de chaque article;
 - la valeur totale de la commande subséquentes;
 - le point de livraison;
 - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
 - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 85 000 \$ (taxes applicables incluses).

Toute commande subséquentes devant être émise en sus de la limite doit être autorisée au préalable par l'autorité contractante.

6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales [2010C](#) (2018-06-21), Conditions générales - services (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Offres à commandes - établissement des rapports;
- h) l'Annexe « D », Exigences en matière d'assurance;
- i) l'offre de l'offrant en date du _____.

6.10 Attestations et renseignements supplémentaires

6.10.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.11 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

[2010C](#) (2018-06-21), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article [13 Intérêt sur les comptes en souffrance](#), de [2010C](#) (2018-06-21) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Période du contrat

Les travaux doivent être réalisés durant la période du 1 octobre 2018 au 30 septembre 2019.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement- prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe B, Base de paiement. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux

6.5.2 Limitation des dépenses

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme des commandes individuelles. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
 - a. lorsque 75 % de la somme est engagée, ou
 - b. quatre mois avant la date d'expiration du contrat, ou
 - c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,

selon la première de ces conditions à se présenter.

3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

6.4.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique

6.4.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.5 Instructions pour la facturation

6.5.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a) une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat;
- b) la facture doit indiquer le numéro de la commande subséquente;
- c) la facture doit indiquer l'adresse du destinataire où les produits ont été livrés; et
- d) La facture doit indiquer la quantité et le prix unitaire ferme pour chaque article commandé.

6.5.2 Les factures doivent être distribuées comme suit:

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.6 Exigences en matière d'assurance

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28) Assurance - aucune exigence particulière

6.7 Clauses du *Guide des CCUA*

[A9062C](#) (2011-05-16) Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

[B7500C](#) (2006-06-16) Marchandises excédentaires

[B1505C](#) (2006-01-28) Transport des marchandises dangereuses/produits dangereux

[B1501C](#) (2018-06-21) Appareillage électrique

ANNEXE « A »

BESOIN

1. Énoncé de travail

Pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces de CVC, notamment la réfrigération, la climatisation, le chauffage, les filtres à air, les courroies et les paliers, énoncés dans le *Guide de prix Argent Allpriser* (Chauffage, ventilation et climatisation), édition de l' à divers ministères et organismes fédéraux dans la région de l' excluant la région de la capitale nationale.

2. Service de l'offrant

L' doit être en mesure de recevoir des commandes par téléphone (notamment à un numéro sans frais), par télécopieur et par courriel. L' doit être ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 17 h, heure locale (exception faite des jours fériés). L' doit avoir à son service un représentant bilingue au service à la clientèle pour les secteurs désignés bilingues dans l' et dans le Nord de l'

3. Délai de livraison - commandes urgentes

L' doit être en mesure de livrer les biens et de fournir les services dans les 24 heures suivant la réception d' commande urgente subséquente à l' à commandes.

4. Produits commandés

L' qui commet une erreur de livraison doit récupérer ou remplacer gratuitement les articles ou accorder un crédit ou un remboursement dans les 5 jours ouvrables après avoir été informé par l'identifié.

5. Commandes subséquentes - commandes de petite quantité

Durant la période de l' à commande, le ministère-client peut passer des commandes subséquentes à l' à commandes pour de petites quantités à l' de plusieurs points de services de ses installations. Le document de commande mentionnera toute instruction spéciale pour la livraison.

6. Réglementation :

- i. Les biens achetés doivent être conformes au *Règlement fédéral sur les halocarbures* de 2003.
- ii. L'importateur de fournitures de CVC doit respecter le *Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone*.

7. Emplacements de l'approvisionnement

Les offrants doivent être en mesure de fournir les biens et services dans les emplacements de l'approvisionnement suivant.

De plus, il faut fournir l' le numéro de téléphone et de télécopieur, ainsi que le nom des personne-ressources pour tous les emplacements de l'approvisionnement.

Les offrants doivent indiquer ci-après tout autre emplacement de l' dans la région de l'excluant la région de la capitale nationale.

N° de l'invitation - Solicitation No.

W3027-188142/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W3027-188142

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

TOR-8-41042

Id de l'acheteur - Buyer ID

tor031

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Remarque : Services publics et Approvisionnement Canada insérera les emplacements supplémentaires fournis par le soumissionnaire, comme indiqué à l'annexe D, Emplacements d'approvisionnement. Cette remarque sera supprimée au moment de l'émission de l'offre à commandes.

Emplacement	Adresse	Nom de la personne-ressource	Courriel	Numero de telephone	Numero de telecopieur
Kingston					
Downsview					
Petawawa					
Borden					
Trenton					
London					
North Bay					

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W3027-188142/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3027-188142

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-8-41042

Id de l'acheteur - Buyer ID
tor031
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

1. Articles figurant dans *Allpriser*

Les prix devront être conformes au *Guide de prix Argent Allpriser* (Chauffage, ventilation et climatisation), édition de l'Ontario, lorsque la commande subséquente est passée, moins l'escompte indiquée ci-après. Les droits de douane, et les frais de transport sont inclus, Destination FAB, et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, le cas échéant.

NOTA: *Au moment de l'émission de l'offre à commandes ou des offres à commandes, tout le texte en italique sera supprimé de l'annexe B, incluant les colonnes Dépenses annuelles prévues et Prix évalué ci-dessous. Les quantités prévues sont utilisées à titre indicatif aux fins d'évaluation et ne constituent aucunement une garantie d'utilisation.*

Période ferme, année 1 : du 1 octobre 2018 au 30 septembre 2019

Période optionnelle 1, année 2 : du 1 octobre 2019 au 31 septembre 2020

Période optionnelle 2, année 3 : du 1 octobre 2020 au 31 septembre 2021

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W3027-188142/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3027-188142

N° de la modif - Amd. No.
tor031
File No. - N° du dossier
TOR-8-41042

Id de l'acheteur - Buyer ID
tor031
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Section de l'Allpriser	Description du produit	Année 1			Année 2			Année 3		
		Dépenses annuelles prévues	Escompte	Prix évalué de la catégorie	Dépenses annuelles prévues	Escompte	Prix évalué de la catégorie	Dépenses annuelles prévues	Escompte	Prix évalué de la catégorie
A	Fournaises et chaudières au gaz	103 500,00\$	%	\$	113 850,00\$	%	\$	125 235,00\$	%	\$
B	Fournaises et chaudières à l'huile	4 500,00\$	%	\$	4 950,00\$	%	\$	5 445,00\$	%	\$
D	Appareils de climatisation	42 300,00\$	%	\$	46 530,00\$	%	\$	51 183,00\$	%	\$
E	Ventilateurs et poulies	19 800,00\$	%	\$	21 780,00\$	%	\$	23 958,00\$	%	\$
F	Ventilateurs d'extraction	4 500,00\$	%	\$	4 950,00\$	%	\$	5 445,00\$	%	\$
G	Qualité de l'air intérieur	40 500,00\$	%	\$	44 550,00\$	%	\$	49 005,00\$	%	\$
H	Contrôles	130 500,00\$	%	\$	143 550,00\$	%	\$	157 905,00\$	%	\$
I	Grilles à registre et registres	4 500,00\$	%	\$	4 950,00\$	%	\$	5 445,00\$	%	\$
J	Pièces de fixation en tôle	4 500,00\$	%	\$	4 950,00\$	%	\$	5 445,00\$	%	\$
K	Cheminées, événements et revêtements	4 500,00\$	%	\$	4 950,00\$	%	\$	5 445,00\$	%	\$
L	Chaudières et radiateurs	4 500,00\$	%	\$	4 950,00\$	%	\$	5 445,00\$	%	\$
M	Accessoires pour réseaux hydroniques	4 500,00\$	%	\$	4 950,00\$	%	\$	5 445,00\$	%	\$
N	Chauffe-eau et réservoirs de stockage	4 500,00\$	%	\$	4 950,00\$	%	\$	5 445,00\$	%	\$
P	Case laissée en blanc intentionnellement	9 000,00\$	%	\$	9 900,00\$	%	\$	10 890,00\$	%	\$
Q	Tuyaux et raccords	4 500,00\$	%	\$	4 950,00\$	%	\$	5 445,00\$	%	\$
R	Tuyaux et raccords à haute efficacité énergétique	4 500,00\$	%	\$	4 950,00\$	%	\$	5 445,00\$	%	\$
T	Moteurs et appareils électriques de CVC	14 400,00\$	%	\$	15 840,00\$	%	\$	17 424,00\$	%	\$
U	Pièces de rechange de CVC	468 000,00\$	%	\$	514 800,00\$	%	\$	566 280,00\$	%	\$
X	Réfrigération	153 000,00\$	%	\$	168 300,00\$	%	\$	185 130,00\$	%	\$
ZZ	Outils	64 800,00\$	%	\$	71 280,00\$	%	\$	78 408,00\$	%	\$
			Prix calculé			Prix calculé			Prix calculé	

2. Diverses fournitures de cvc :

Item No.	Description	Année 1			Année 2			Année 3		
		Dépenses annuelles prévues	Plus majoration	Prix évalué de la catégorie	Dépenses annuelles prévues	Plus majoration	Prix évalué de la catégorie	Dépenses annuelles prévues	Plus majoration	Prix évalué de la catégorie
2.1	Divers produits et commandes sur mesure relatifs aux systèmes de CVC qui ne figurent pas dans le Guide de prix Allpriser (chauffage, ventilation et climatisation) seront facturés au prix livrés actuels, plus une majoration. L'offrant doit présenter sa facture accompagnée des documents afin de justifier le prix.	252 000,00\$	____%	____\$	277 200,00\$	____%	____\$	304 920,00\$	____%	____\$
		Prix calculé _____\$			Prix calculé _____\$			Prix calculé _____\$		

Prix calculé, année 1 \$ _____
Prix calculé période optionnelle 1, année 2 \$ _____
Prix calculé période optionnelle 2, année 3 \$ _____

ANNEXE « C »

OFFRE ACOMMANDES – ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1 octobre au 31 décembre;

Deuxième trimestre : du 1 janvier au 31 mars;

Troisième trimestre : du 1 avril au 30 juin;

Quatrième trimestre : du 1 juillet au 31 septembre

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

Le rapport peut être présenté dans un format créé par l'entrepreneur à partir de rapports générés par un système et doit contenir l'information suivante :

1. Section de l'Allpriser;
2. Numéro de l'offre à commandes;
3. Dates de la période visée par le rapport;
4. Emplacement des bases, en ordre..

ANNEXE « 1 » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

ANNEXE D

EMPLACEMENT D'APPROVISIONNEMENT

Comme indiqué dans les critères techniques obligatoires, les offerants doivent fournir les détails suivants dans leur soumission, au plus tard à la date et à l'heure de clôture des soumissions. Si des emplacements supplémentaires sont recensés après la clôture des soumissions et avant l'émission de l'offre à commandes, ceux-ci seront inclus dans la section 7, Emplacements de l'approvisionnement, de l'annexe A, Besoin.

Remarque : Les offerants peuvent utiliser le présent formulaire ou leur propre formulaire; cependant, ils doivent inclure l'information ci-dessous.

Emplacement	Adresse	Nom de la personne-ressource	Courriel	Numero de telephone
Kingston				
Downsview				
Petawawa				
Borden				
Trenton				
London				
North Bay				

ANNEXE E

ATTESTATIONS ADDITIONNELLES

1. Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

1.1 Conseil d'administration

Conformément à la Section 1. Dispositions relatives à l'intégrité – offre, les offrants doivent fournir la liste des membres de leur conseil d'administration. Les offrants doivent fournir ces renseignements dans leur soumission.

Nom de l'administrateur - _____ Position - _____

1.2 Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA)

Conformément à la Section 2, Numéro d'entreprise - approvisionnement, des Instructions uniformisées, Les fournisseurs doivent détenir un numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) avant l'attribution d'une offre à commande.

Numéro d'entreprise - approvisionnement - _____

Si les fournisseurs ne possèdent pas de une NEA, les fournisseurs peuvent demander un NEA en direct à [Données d'inscription des fournisseurs](#). Il est également possible de communiquer avec la LigneInfo au 1 800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.